



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Moyens et de la
vie de l'élève

Bureau « Vie de l'élève »

Dossier suivi par
Micheline PRECART
Téléphone
05.96.52 28 18
Fax
05.9652 28 79
Mel
Micheline.precart
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Schoelcher, le **02 MAI 2016**

La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Principales
et Principaux de collège

**Objet : Affectation des élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} en cas de déménagement
intra académique ou inter académies ou d'élèves issus du privé – Rentrée
2016-2017**

Référence : DMVE/BC/AMKL/N°16 –

PJ : Liste des pièces justificatives

Les demandes d'inscription en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de collège public

- des élèves dont les familles ont déménagé à l'intérieur de l'académie,
- des élèves provenant d'établissements publics ou privés sous contrat situés hors de l'académie Martinique,
- des élèves scolarisés dans des établissements privés sous contrat, souhaitant intégrer le collège public de leur secteur d'habitation,

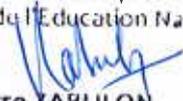
se feront au moyen d'un formulaire mis en ligne sur le site de l'académie à partir du 7 mai 2016 à l'adresse suivante :

<https://communication.ac-martinique.fr/dinasc/>

Le formulaire renseigné, accompagné des pièces justificatives, sera transmis par voie postale au :

Rectorat de la Martinique
Division des moyens et de la vie de l'élève
Les Hauts de Terreville
97233 SCHOELCHER

Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur Académique Adjoint
des Services de l'Éducation Nationale


Pierre ZABULON

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT
(Cas de déménagement à l'intérieur de l'académie ou entrant dans l'académie
ou élève sortant du privé)

Rentrée 2016-2017

Pièces justificatives à fournir :

- Copie des pages du livret de famille mentionnant l'identité de l'élève et celle de ses parents.
- Copie intégrale de toutes les pièces justificatives portant le nom du responsable légal de l'élève (**contrat de location, contrat de bail ou acte notarié**).
Les demandes de changement d'établissement concernent uniquement les familles qui **ont déménagé en 2015-2016**.
- Copie des bulletins de l'année scolaire en cours (**particulièrement celui du 3^{ème} trimestre 2015-2016**)
- 1 enveloppe à fenêtre affranchie

En cas de divorce ou de séparation, joindre copie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation précisant la date du jugement et l'identité de la ou des personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que la résidence habituelle des enfants.

Si l'enfant est confié à une tierce personne (grand-mère, tante, etc.), joindre copie du jugement rendu par le juge aux affaires familiales.

Si l'élève fait l'objet d'un placement auprès d'un service de l'aide sociale à l'enfance par décision judiciaire ou administrative : joindre notification de la décision du juge des enfants.

Dans le cas où le responsable légal de l'enfant serait hébergé à titre gratuit (ne disposant pas de justificatif de domicile à son nom) : joindre une attestation de domicile délivrée par le maire de la commune et un justificatif d'adresse du propriétaire de moins de 3 mois (facture d'électricité ou d'eau).

Le dossier **COMPLET** doit être envoyé au plus tard le **vendredi 17 juin 2016** au :

Rectorat de la Martinique
Division des Moyens et de la Vie de l'élève
Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex.